

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

NOUVEAUX CONTRATS RURAUX - TROISIÈME AFFECTATION 2019

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	5
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	8
ANNEXE N°1 : TABLEAU RECAPITULATIF	9
ANNEXE N° 2 : FICHES PROJETS	12
ANNEXE N°3 : FICHE PROJET MODIFIEE EX025963 - COMMUNE DE SAINT FORGET	69
ANNEXE N°4 : FICHES PROJETS RELATIVES AU "100 000 STAGES"	72

EXPOSÉ DES MOTIFS

Chapitre budgétaire : 905 « Aménagement des territoires »
Code fonctionnel : 53 « Espace rural et autres espaces de développement »

Ce rapport propose :

- la conclusion de **14** nouveaux contrats ruraux (CR 200-16 du 17 novembre 2016) comprenant **25** opérations.

Les nouveaux contrats ruraux :

Le montant global prévisionnel de la dotation régionale s'élève à **1 956 822,80 €** et il est proposé l'affectation d'autorisations de programme d'un même montant en faveur d'opérations inscrites dans les nouveaux contrats ruraux situés en :

- Seine-et-Marne (77) : communes d'Achères-la-Forêt, Chailly-en-Brie, Choisy-en-Brie, Everly, Lizines, Villenauxe-la-Petite et Vaudoy-en-Brie ;
- Yvelines (78) : communes de Blaru, Flacourt, Levis-Saint-Nom, Limetz-Ville et Saint-Rémy-l'Honore ;
- Essonne (91) : communes de Gometz-la-Ville et Janvry

Affectations sur décision du médiateur du Conseil régional d'Ile-de-France :

Les montants à affecter au bénéfice des communes de Bennecourt (78) et Chavenay (78) s'élèvent à **99 945,00 €**,

Contrat de Saint-Forget (78) :

Il est proposé de modifier la fiche Iris n° EX025963 de la délibération n° CP 2017-542 du 22 novembre 2017, en autorisant, à titre exceptionnel et conformément à l'article 17 du règlement budgétaire et financier, la prise en compte des dépenses antérieures à la date de la présente délibération du contrat rural de la commune de Saint-Forget (78).

La fiche-projet relative à l'opération est détaillée en annexe n° 3 à la délibération.

Dérogation à la mesure « 100 000 stages » :


Il est proposé d'accorder une dérogation à la mesure « 100 000 stages » aux contrats ruraux des communes ci-dessous, qui faute de candidature, n'ont pas réussi à recruter de stagiaire malgré la publication des offres de stage sur la plateforme régionale dédiée. L'éloignement et le faible niveau d'accessibilité en transport en commun de ces communes ainsi que le nombre restreint d'agents communaux n'ont pu permettre le recrutement d'un stagiaire. Il s'agit des communes de :

- Bernay-Villebert (77) : bénéficiaire de deux subventions au titre du Contrat rural lors de la CP n° 18-038 du 24/01/2018.
- Tacoignières (78) : bénéficiaire de 3 subventions attribuées au titre du contrat rural lors de la CP n° 2017-421 du 20 septembre 2017.

Le montant total à affecter, pour ce présent rapport, s'élève à **2 056 767,80 €** prélevé sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », action 15300202 « Contrats ruraux », du budget 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 22 MAI 2019

NOUVEAUX CONTRATS RURAUX - TROISIÈME AFFECTATION 2019

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le Code de l'environnement ;
- VU** La délibération n° CP 96-355 du 21 novembre 1996 relative à l'actualisation des contrats ruraux ;
- VU** La délibération n° CR 57-01 du 13 décembre 2001, relative à l'évolution du règlement des contrats régionaux et création des contrats de territoire et fixant les nouveaux plafonds des contrats ruraux ;
- VU** La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010, adoptant le règlement budgétaire et financier, prorogé par délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 ;
- VU** La délibération n° CP 10-565 du 8 juillet 2010, relative à l'approbation de la convention-type du contrat rural ;
- VU** La délibération n° CP 11-406 du 19 mai 2011 approuvant le contrat rural type ;
- VU** La délibération n° CP 14-576 du 17 octobre 2014, relative au contrat rural de la commune de Chavenay (78) ;
La saisine du médiateur de la Région Ile-de-France par cette commune le 26 octobre 2018, et sa réponse, par courriel le 21 février 2019, en faveur d'une réaffectation ;
- VU** La délibération n° CP 15-479 du 9 juillet 2015, relative au contrat rural de la commune de Bennecourt (78) ;
La saisine du médiateur de la Région Ile-de-France par cette commune le 23 octobre 2018, et sa réponse, par courriel le 21 février 2019, en faveur d'une réaffectation de subvention ;
- VU** La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente, modifiée par la délibération n° CR 2017-162 du 22 septembre 2017 « simplifier le fonctionnement du Conseil régional » ;
- VU** La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
- VU** La délibération n° CP 16-598 du 17 novembre 2016 approuvant une convention de financement type ;
- VU** La délibération n° CR 200-16 du 17 novembre 2016, relative au nouveau contrat rural, approuvant le contrat-type du contrat rural et la convention-type ;
- VU** La délibération n° CP 2017-421 du 20 septembre 2017, relative au contrat rural de la commune de Tacoignières (91) ;
- VU** La délibération n° CP 2018-038 du 24 janvier 2018, relative au contrat rural de la commune de Bernay-Vilbert (77) ;
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2019.

VU l'avis de la commission de la ruralité et de l'agriculture ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

VU le rapport n°CP 2019-169 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide au titre du dispositif «**contrats ruraux**»,

d'une part de conclure avec chaque commune citée en annexe 1 ci-jointe, pour les opérations qui y sont récapitulées (et détaillées dans les fiches projets correspondantes ci-jointes en annexe 2) un contrat rural conforme au nouveau contrat rural type approuvé par la délibération n° CR 200-16 susvisée ;

et, d'autre part de participer au financement des opérations détaillées dans les fiches projets ci-jointes en annexe 2 inscrites dans les nouveaux contrats ruraux définis ci-dessus.

Subordonne l'attribution de chaque subvention à la conclusion avec chaque commune maître d'ouvrage d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par la délibération n° CR 200-16 susvisée et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme, d'un montant total de **1 956 822,80 €**, disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », action 15300202 « Contrats ruraux », du budget 2019.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe n° 2 à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Article 3 :

Au regard des recommandations du Médiateur de la Région Ile-de-France susvisées et de la fiche projet ci-jointe en annexe n° 2 décide dans le cadre de « disposition pour achèvement de l'opération » de :

réattribuer une subvention de **68 310,00 €** pour l'opération « construction de vestiaires de football » inscrite au contrat rural avec la commune de Bennecourt (78) et approuvé par la délibération n° CP 15-479 du 9 juillet 2015 ;

Subordonne le versement de la subvention précitée à la signature d'une convention conforme à la convention de financement type approuvée par la délibération n° CP 16-598 du 17 novembre 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

réaffecter une subvention de **31 635,00 €** pour l'opération « Construction de vestiaires sportifs » inscrite au contrat rural avec la commune de Chavenay (78) et approuvée par délibération CP n° 14-576 du 17 octobre 2014.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **99 945,00 €**, prélevé sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », action 15300202 « Contrat ruraux », du budget 2019.

Article 4 :

Autorise, à compter du 25 novembre 2016, la prise en compte des dépenses éligibles à la subvention attribuée dans le cadre d'un Contrat rural à la commune de Saint-Forget (78) par délibération CP n° 2017-542 du 22 novembre 2017 relative à l'opération « réfection des locaux de stockage service technique », en application de l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prolongé par délibération n° CR 01-16 du 21/01/2016.

Approuve la fiche projet IRIS n° EX025963 modifiée ci-jointe en annexe n°3 à la présente délibération.

Article 5 :

Décide d'accorder, à titre exceptionnel, une dérogation à la mesure « 100 000 stages » aux communes de Bernay-Villebert (77), Tacoignière (78) et autorise le versement du solde des subventions attribuées à ces communes au titre du contrat rural pour les opérations détaillées dans les fiches projets ci-jointes en annexe 4 à la présente délibération.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

ANNEXE N°1 : TABLEAU RECAPITULATIF

NOUVEAUX CONTRATS RURAUX

COLLECTIVITES	FICHES PROJETS	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	DOTATIONS/ AFFECTATIONS EN €
77 SEINE ET MARNE			
ACHERES-LA-FORET	EX044148	Enfouissement des Réseaux	144 697,60
		Total subvention	144 697,60
CHAILLY-EN-BRIE	EX044435	Création de stationnements pour l'école rue Saint Médard	22 000,00
	19002909	Sécurisation et création d'une zone 30 dans la partie en agglomération de la Bretonnière	40 000,00
	19002910	Calibrage et renforcement de chaussée route de la Bretonnière	86 000,00
	Total subvention	148 000,00	
CHOISY-EN-BRIE	EX044411	Mise en conformité (accessibilité et rénovation) d'un local associatif	26 800,00
	19002827	Mise en conformité de l'accessibilité de la mairie	50 000,00
	19002828	Mise en conformité de l'accessibilité de l'église	18 000,00
	19002829	Travaux de restructuration et d'extension des locaux de services techniques	53 200,00
	Total subvention	148 000,00	
EVERLY	EX044584	Aménagement de l'ancienne poste en logements communaux	148 000,00
		Total subvention	148 000,00
LIZINES	EX044578	Travaux de voirie chemin de Lizines, rue des Garennes et rue des Vignes	146 696,00
		Total subvention	146 696,00
VAUDOY-EN-BRIE	EX044581	Extension et réhabilitation de l'école de la clé des champs	148 000,00
		Total subvention	148 000,00
VILLENAUXE-LA-PETITE	EX044084	Aménagement des bordures de trottoirs rue du Château d'eau, rue de Passy et rue de Villiers	83 685,20
		Total subvention	83 685,20
78 YVELINES			
BLARU	EX044442	Réaménagement du cœur de village	148 000,00

		Total subvention	148 000,00
FLACOURT	EX044592	Réhabilitation de l'ancienne mairie en logement	101 744,00
		Total subvention	101 744,00
LEVIS-SAINT-NOM	EX044595	Aménagement et mise aux normes des bâtiments publics : école, mairie et centre polyvalent d'Yvette	107 475,00
		19003264 Aménagement et extension du cimetière	8 896,00
	19003263 Aménagement de la route de Maison Blanche (de l'impasse de la Plaine à la rue de la Porte Dorée)	31 629,00	
	Total subvention	148 000,00	
LIMETZ-VILLEZ	EX044451	Extension et réhabilitation de la salle polyvalente et de ses abords	148 000,00
		Total subvention	148 000,00
SAINT-REMY-L'HONORE	EX044506	Réhabilitation et extension d'un bâtiment en Mairie	148 000,00
		Total subvention	148 000,00
91 ESSONNE			
GOMETZ-LA-VILLE	EX044500	Aménagement du sous-sol du restaurant scolaire, création d'une salle polyvalente	108 000,00
		19002920 Agrandissement de la cuisine du foyer rural	20 000,00
	19002921 Création de toilettes publiques et issue de secours à l'église	20 000,00	
	Total subvention	148 000,00	
JANVRY	EX044321	Aménagement du cimetière	24 592,40
	19002894	Réhabilitation de bâtiments communaux	55 139,20
	19002893	Réfection de voirie	40 638,80
	19002892	Aménagement abris box animaliers et acquisition	27 629,60
	Total subvention	148 000,00	
TOTAL GENERAL			1 956 822,80

ANNEXE N° 2 : FICHES PROJETS

DOSSIER N° 19003262 - REPRISE OPERATION CRUR CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DE FOOTBALL - BENNECOURT (78)

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	151 800,00 € HT	45,00 %	68 310,00 €
	Montant total de la subvention		68 310,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BENNECOURT
Adresse administrative : RUE DE LA NOURREE
78270 BENNECOURT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Didier DUMONT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 9 juillet 2015 - 30 juin 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 68 130 € a été allouée à cette opération par délibération CP15-479 du 9 juillet 2015. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Description :

Le projet sera orienté avec l'entrée principale et les vestiaires côté stade (au nord). Le bâtiment sera divisé, en deux vestiaires avec douches et sanitaires, un vestiaire pour l'arbitre et un sanitaire pour le public. Une partie couverte abritera, de part et d'autre de l'entrée, des zones de lavage extérieures. Des rampes pour les personnes à mobilité réduite seront aménagées pour l'accès aux zones publiques.

Pour la sécurité, les parties accessibles au public ne sont ouvertes que lors de manifestations. Un rideau métallique fermera le bâtiment et les châssis vitrés sont munis de barreaudage, le bâtiment étant situé en contrebas de la route avec une visibilité réduite.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 216 250 € HT, plafonné à 151 800 € HT.

Localisation géographique :

📍 BENNECOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	205 979,00	95,25%
HONORAIRES	10 271,00	4,75%
Total	216 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	68 310,00	31,59%
DEPARTEMENT 78 - Acquis	53 130,00	24,57%
COMMUNE	94 810,00	43,84%
Total	216 250,00	100,00%

**DOSSIER N° 19003266 - REPRISE OPERATION CRUR CONSTRUCTION DE VESTIAIRES SPORTIFS
- CHAVENAY (78)**

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	70 300,00 € HT	45,00 %	31 635,00 €
	Montant total de la subvention		31 635,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAVENAY
Adresse administrative : PLACE DE L' EGLISE
78450 CHAVENAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Denis FLAMANT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 octobre 2014 - 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Une subvention de 31 635 € a été allouée à cette opération par délibération CP14-576 du 17 octobre 2014. La subvention initiale n'ayant fait l'objet d'aucun versement, il est procédé à une réaffectation à laquelle est associée une dérogation.

Description :

La future construction, d'une superficie d'environ 50 m², comprendra deux vestiaires supplémentaires et un espace de rangement pour le matériel sportif.

Le bâtiment sera réalisé en continuité du volume des constructions existantes. La couverture sera conçue en terrasse étanchée et la façade sera en bois naturel.

Les menuiseries extérieures et les baies seront traitées avec des matériaux robustes et nécessitant peu d'entretien.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 158 979 € HT plafonné à 70 300 € HT.

Localisation géographique :

📍 CHAVENAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	158 979,00	100,00%
Total	158 979,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	31 635,00	19,90%
DEPARTEMENT 78 - Acquis	24 605,00	15,48%
COMMUNE	102 739,00	64,62%
Total	158 979,00	100,00%

DOSSIER N° EX044148 - COR - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX - ACHERES LA FORET (77)**Dispositif** : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)**Délibération Cadre** : CR200-16 du 17/11/2016**Imputation budgétaire** : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	361 744,00 € HT	40,00 %	144 697,60 €
	Montant total de la subvention		144 697,60 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE ACHERES LA FORET MAIRIE

Adresse administrative : 58 RUE DU CLOSEAU
77760 ACHERES-LA-FORET

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Patrice MALCHERE, Maire

PRESENTATION DU PROJET**Dates prévisionnelles** : 1 septembre 2019 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune d'Achères la Forêt (1 139 habitants INSEE 2016) propose l'opération "Enfouissement de réseaux".

Les « Platières » du hameau de Meun sont entourées de voies communales et rurales dont, au nord, les rues des Vaublas et du Colonel Fabien.

Afin d'améliorer l'identité paysagère du site, la commune souhaite supprimer les fils et poteaux électriques et téléphoniques qui courent tout au long de ces deux voies.

Outre le fait de faire disparaître une réelle pollution visuelle, l'opération présentera l'avantage de concourir à la sécurisation de l'approvisionnement des usagers.

Cette action s'inscrit dans la mesure 14 de la charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français 2011/2026 : « Préservons et valorisons les lieux emblématiques et les paysages remarquables du Gâtinais Français ».

L'opération consiste en l'enfouissement des réseaux :

- basse tension sur 550 ml

- haute tension sur 220 ml

- des communications électroniques sur 550 ml

- d'éclairage public sur 550 ml avec installation de 17 nouveaux candélabres.

Par convention entre la commune et le Syndicat d'Energie de Seine et Marne du 13 novembre 2018, une délégation de maîtrise d'ouvrage a été approuvée en faveur du Syndicat pour des travaux d'aménagement sur la voirie communale.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 ACHERES-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	361 744,00	100,00%
Total	361 744,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	144 697,60	40,00%
DEPARTEMENT 77 SOLLICITE	108 523,20	30,00%
COMMUNE	108 523,20	30,00%
Total	361 744,00	100,00%

DOSSIER N° EX044435 - COR - CREATION DE STATIONNEMENTS POUR L'ECOLE RUE SAINT MEDARD - CHAILLY-EN-BRIE (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	55 000,00 € HT	40,00 %	22 000,00 €
Montant total de la subvention			22 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAILLY EN BRIE
 Adresse administrative : 2 RUE DU MERISIER
 77120 CHAILLY-EN-BRIE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jean-François LEGER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 16 mars 2018 - 30 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

« La commune de Chailly-en-Brie (1 388 habitants - INSEE 2016) propose l'opération « Création de stationnements pour l'école rue Saint Médard ».

La commune connaît une évolution démographique consécutive à l'implantation de nouvelles zones pavillonnaires. A la suite de l'installation de familles dans des hameaux éloignés du centre-bourg où se situe l'école, le parking de l'établissement est saturé aux heures d'entrée et sortie scolaires. La commune envisage donc l'agrandissement du parking sur un terrain contigu en partie engazonné de 700 m² qui permettra la création de 32 places de stationnement. Ce nouvel espace comportera une entrée à partir du parking existant et une sortie en sens unique pour rejoindre la rue Saint Médard, afin d'améliorer la sécurité et la fluidité des circulations autour de l'équipement.

La création de l'aire de 16 x 42,50 m débutera par des travaux de terrassement, puis son soubassement sera installé pour recevoir une couche d'enrobé de 5 cm d'épaisseur. Un caniveau sera posé pour diriger

les eaux de ruissellement vers une grille avaloir placée au niveau du point bas de l'aire et raccordée au réseau d'évacuation des eaux pluviales par une canalisation. L'éclairage du parking sera modernisé avec de nouveaux candélabres équipés d'éclairage led. Les emplacements seront matérialisés avec la pose de peinture en résine. Cette extension ne prévoit pas de nouvelles places de stationnement aux normes d'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) car 3 sont actuellement aménagées au plus près de l'école.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 61 500 € HT, plafonné à 55 000 € HT.

Localisation géographique :

📍 CHAILLY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	58 200,00	94,63%
HONORAIRES	3 300,00	5,37%
Total	61 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	22 000,00	35,77%
DEPARTEMENT 77 - Sollicité	16 500,00	26,83%
COMMUNE	23 000,00	37,40%
Total	61 500,00	100,00%

DOSSIER N° 19002909 - COR - SECURISATION ET CREATION D'UNE ZONE 30 DANS LA PARTIE EN AGGLOMERATION DE LA BRETONNIERE - CHAILLY-EN-BRIE (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	100 000,00 € HT	40,00 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAILLY EN BRIE
 Adresse administrative : 2 RUE DU MERISIER
 77120 CHAILLY-EN-BRIE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jean-François LEGER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 16 mars 2018 - 30 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Chailly-en-Brie (1 388 habitants - INSEE 2016) propose l'opération « Sécurisation et création d'une zone 30 dans la partie en agglomération de la Bretonnière ».

La population de la commune est éparpillée dans une quinzaine de hameaux. Le hameau de la Bretonnière comprend un lycée agricole. De nombreux élèves non véhiculés utilisent quotidiennement la chaussée, en liaison avec la gare routière récente (quais pour l'accueil de bus). L'installation de cette gare a été accompagnée de la création d'un trottoir jusqu'à l'établissement le long de la route de la Bretonnière.

La commune souhaite poursuivre l'aménagement de la voirie depuis le secteur déjà réalisé, afin de sécuriser les circulations jusqu'au pont situé en limite communale vers Boissy-le-Châtel. L'opération prévoit la création de trottoirs aux normes d'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) ainsi qu'une réfection de la chaussée et la création d'une "zone 30" afin de limiter la vitesse des véhicules.

Les travaux comprendront notamment un renforcement de chaussée sur 400 m² environ, compte tenu du passage des bus scolaires. Au niveau du pont et sur plusieurs mètres, une résine de couleur de type enrobé ocre ou rouge sera posée au sol pour attirer l'attention des conducteurs sur la zone de réduction de vitesse, jusqu'au secteur où la largeur du domaine public permet la création de trottoirs.

Les trottoirs adaptés seront réalisés à la place de fossés existants, remblayés après la pose de canalisations. Un caniveau sera installé au bas du trottoir d'1,40 m, en bordure de la chaussée qui sera calibrée à 5 m de largeur. Quatre nouvelles grilles avaloirs seront installées pour évacuer le ruissellement vers le réseau d'eaux pluviales. Des panneaux signaleront, en fin et entrée de ce secteur de 200 m de long environ, le passage en zone 30.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en considération dans la fiche IRIS EX044435.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 122 000 € HT, plafonné à 100 000 € HT.

Localisation géographique :

📍 CHAILLY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	115 500,00	94,67%
HONORAIRES	6 500,00	5,33%
Total	122 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	40 000,00	32,79%
DEPARTEMENT 77 - Sollicité	30 000,00	24,59%
COMMUNE	52 000,00	42,62%
Total	122 000,00	100,00%

DOSSIER N° 19002910 - COR - CALIBRAGE ET RENFORCEMENT DE CHAUSSEE ROUTE DE LA BRETONNIERE - CHAILLY-EN-BRIE (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	215 000,00 € HT	40,00 %	86 000,00 €
	Montant total de la subvention		86 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAILLY EN BRIE
 Adresse administrative : 2 RUE DU MERISIER
 77120 CHAILLY-EN-BRIE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jean-François LEGER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 16 mars 2018 - 30 novembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Chailly-en-Brie (1 388 habitants - INSEE 2016) propose l'opération « Calibrage et renforcement de chaussée route de la Bretonnière ».

La population de la commune est éparpillée dans une quinzaine de hameaux. Le hameau de la Bretonnière, au nord de la commune, comprend un lycée agricole et a bénéficié de l'implantation récente d'une gare routière comportant 3 quais de bus pour desservir l'établissement. La commune envisage une opération de voirie sur un tronçon de route d'une longueur de 1 200 m dont les accotements sont fortement dégradés et dont la largeur varie entre 3 et 3,5 m, situé entre la gare routière de la Bretonnière et le hameau de Couture.

L'opération prévoit le renforcement de la chaussée sur 600 mètres de long, du côté de la Bretonnière, pour l'élargir à 5 m. Les travaux comprendront notamment la pose de matériaux compactés (type grave naturelle) sur 45 cm d'épaisseur et 1 m de largeur, de part et d'autre de la voie pour soutenir la chaussée.

Un caniveau sera installé sur un côté et équipé de nouvelles grilles avaloirs pour canaliser et évacuer les fortes intempéries. Sur les 600 m suivants, vers la Couture, la réfection de la chaussée sera accompagnée de la création de 4 gares de croisement pour améliorer également la sécurité de la circulation, en y portant le calibrage de la voie à 5,5 m de large. La pose de canalisations supplémentaires participera au renforcement des accotements au niveau des secteurs élargis. Le nouvel enrobé sur l'ensemble du tronçon couvrira 5 000 m² de voirie.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en considération dans la fiche IRIS EX044435.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 261 200 € HT, plafonné à 215 000 € HT.

Localisation géographique :

📍 CHAILLY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	249 200,00	95,41%
HONORAIRES	12 000,00	4,59%
Total	261 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	86 000,00	32,92%
DEPARTEMENT 77 - Sollicité	64 500,00	24,69%
COMMUNE	110 700,00	42,38%
Total	261 200,00	100,00%

DOSSIER N° EX044411 - COR - MISE EN CONFORMITE (ACCESSIBILITE ET RENOVATION) D'UN LOCAL ASSOCIATIF - CHOISY-EN-BRIE (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	67 000,00 € HT	40,00 %	26 800,00 €
	Montant total de la subvention		26 800,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHOISY EN BRIE

Adresse administrative : MAIRIE
77320 CHOISY-EN-BRIE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Alain BEAUFORT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 10 février 2017 - 1 octobre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Choisy-en-Brie (1 379 habitants - INSEE 2016) propose l'opération « Mise en conformité (accessibilité et rénovation) d'un local associatif ».

La commune dispose d'un local associatif situé dans le prolongement du bâtiment de la mairie-école en rez-de-chaussée, et notamment utilisé par l'association Jeunes d'Autrefois. Compte tenu de son état, la municipalité envisage une opération pour en améliorer l'accessibilité, la sécurité et le rendre plus fonctionnel, en conformité avec les normes actuelles.

Le réaménagement intérieur du local comprendra l'installation de portes plus larges aux normes PMR (personnes à mobilité réduite), un accès normalisé avec rampe ayant déjà été réalisé sur la cour arrière.

Les travaux d'isolation porteront principalement sur le remplacement de toutes les fenêtres.

La rénovation concernera également des travaux de protection incendie, l'étage ayant une destination de logement, la réfection de l'électricité, l'installation d'un meuble évier avec une intervention ponctuelle sur

la plomberie, et la remise en peinture.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 67 149,65 € HT, plafonné à 67 000 € HT.

Localisation géographique :

📍 CHOISY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	58 391,00	86,96%
HONORAIRES	8 758,65	13,04%
Total	67 149,65	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	26 800,00	39,91%
DEPARTEMENT 77 - Sollicité	20 100,00	29,93%
COMMUNE	20 249,65	30,16%
Total	67 149,65	100,00%

DOSSIER N° 19002827 - COR - MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE - CHOISY-EN-BRIE (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	125 000,00 € HT	40,00 %	50 000,00 €
	Montant total de la subvention		50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHOISY EN BRIE

Adresse administrative : MAIRIE
77320 CHOISY-EN-BRIE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Alain BEAUFORT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 10 février 2017 - 1 octobre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Choisy-en-Brie (1 379 habitants - INSEE 2016) propose l'opération « Mise en conformité de l'accessibilité de la mairie ».

La commune souhaite poursuivre ses travaux de mise aux normes de l'accessibilité de plusieurs bâtiments, accompagnés d'interventions de réaménagement nécessaires. La mairie est concernée : la salle de réunion qui sert régulièrement aux séances du conseil et aux cérémonies est située à l'étage, accessible uniquement par un escalier.

L'installation d'un monte-personne induira notamment des travaux d'électricité, de menuiserie et de peinture pour le nouveau cloisonnement intérieur du bâtiment. En effet, l'emprise du nouvel équipement impactera deux pièces : un bureau à l'étage d'une douzaine de m² qui sera réduit de moitié, ainsi que les toilettes au rez-de-chaussée. De nouveaux sanitaires aux normes pour les personnes handicapées les remplaceront et les travaux permettront de dégager aussi un espace de rangement et de circulation plus

adapté.

Du fait de ces réaménagements et des nouvelles circulations, des travaux connexes porteront sur l'isolation de l'ensemble des locaux et un traitement phonique sur la salle de réunion municipale.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en considération dans la fiche IRIS EX044411.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 126 497,70 € HT, plafonné à 125 000 € HT.

Localisation géographique :

📍 CHOISY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	109 998,00	86,96%
HONORAIRES	16 499,70	13,04%
Total	126 497,70	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	50 000,00	39,53%
DEPARTEMENT 77 - Sollicité	37 500,00	29,64%
COMMUNE	38 997,70	30,83%
Total	126 497,70	100,00%

DOSSIER N° 19002828 - COR - MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE DE L'EGLISE - CHOISY-EN-BRIE (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	45 000,00 € HT	40,00 %	18 000,00 €
	Montant total de la subvention		18 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHOISY EN BRIE

Adresse administrative : MAIRIE
77320 CHOISY-EN-BRIE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Alain BEAUFORT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 10 février 2017 - 1 avril 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Choisy-en-Brie (1 379 habitants - INSEE 2016) propose l'opération « Mise en conformité de l'accessibilité de l'église ».

La commune souhaite poursuivre ses travaux de mise aux normes de l'accessibilité de plusieurs bâtiments, dont l'église qui n'est accessible que par deux emmarchements successifs depuis la place. La commune envisage donc de créer un accès adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) situé au niveau de la sacristie sur la façade du bas-côté nord du bâtiment. A cet endroit, la sacristie est équipée d'une fenêtre traditionnelle, distincte des autres ouvertures cintrées de la façade qui comportent des vitraux contemporains.

Les travaux prévoient la création d'une porte à l'emplacement de la fenêtre, après démolition de la partie basse du mur, au droit de laquelle il sera aisé d'installer une plate-forme élévatrice permettant le franchissement d'une différence de hauteur de 90 cm depuis l'extérieur. Cet équipement de faible

encombrement s'intégrera dans la largeur de la plate-bande arbustive existant en bordure de l'édifice. A l'intérieur, une partie du parquet sera aussi abaissée d'une douzaine de centimètres et remplacée par un carrelage de terre cuite rouge à l'identique de l'église, afin de former au sol une liaison cohérente entre la sacristie et la nef. L'installation de la plate-forme induira des travaux connexes d'électricité et de peinture au niveau de la sacristie.

L'église Saint-Pierre-Saint-Paul a été inscrite en 1969 à l'inventaire des Monuments historiques (ISMH) : le projet a reçu un avis favorable de principe de l'Architecte des Bâtiments de France.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en considération dans la fiche IRIS EX044411.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 47 868,75 € HT, plafonné à 45 000 € HT.

Localisation géographique :

📍 CHOISY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	41 625,00	86,96%
HONORAIRES	6 243,75	13,04%
Total	47 868,75	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	18 000,00	37,60%
DEPARTEMENT - Sollicité	13 500,00	28,20%
COMMUNE	16 368,75	34,20%
Total	47 868,75	100,00%

DOSSIER N° 19002829 - COR - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DES LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES - CHOISY-EN-BRIE (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	133 000,00 € HT	40,00 %	53 200,00 €
		Montant total de la subvention	53 200,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHOISY EN BRIE

Adresse administrative : MAIRIE
77320 CHOISY-EN-BRIE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Alain BEAUFORT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 10 février 2017 - 1 avril 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Choisy-en-Brie (1 379 habitants - INSEE 2016) propose l'opération « Travaux de restructuration et d'extension des locaux des services techniques ».

Les locaux se situent dans un bâtiment de type hangar datant des années 1970, en forme de "L" sur cour et comportant deux niveaux d'un côté. Ils comprennent un atelier, le stockage de matériels, le stationnement des véhicules et les vestiaires et sanitaires du personnel ; modifiés et aménagés au fil des ans en fonction des besoins immédiats, la cohérence de l'ensemble doit être repensée. De plus, la visite d'un organisme de contrôle de sécurité et sanitaire a confirmé la nécessité de mettre aux normes ces locaux afin de les sécuriser et d'améliorer les conditions de travail des agents.

Les travaux porteront sur la redistribution des parties atelier et locaux du personnel, avec de nouveaux cloisonnements et sanitaires et des interventions sur l'isolation, l'électricité et l'éclairage. L'accès à l'étage et aux plateformes supérieures sera sécurisé avec l'installation d'un escalier et de garde-corps

réglementaires.

Une extension du bâtiment sur la cour est prévue pour compenser l'utilisation de l'espace intérieur nécessaire aux locaux fonctionnels créés : le volume supplémentaire sera couvert de tôle nervurée et fermé par des portes sectionnelles de même couleur.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en considération dans la fiche IRIS EX044411.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 133 902,55 € HT, plafonné à 133 000 € HT.

Localisation géographique :

📍 CHOISY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	116 437,00	86,96%
HONORAIRES	17 465,55	13,04%
Total	133 902,55	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	53 200,00	39,73%
DEPARTEMENT - Sollicité	39 900,00	29,80%
COMMUNE	40 802,55	30,47%
Total	133 902,55	100,00%

DOSSIER N° EX044584 - COR - AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE EN LOGEMENTS COMMUNAUX - EVERLY (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
	Montant total de la subvention		148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D EVERLY MAIRIE
 Adresse administrative : 16 RUE DE LA MAIRIE
 77157 EVERLY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Laurence GUERINOT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 avril 2018 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'oeuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune d'EVERLY (612 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Aménagement de l'ancienne poste en logements communaux".

L'ancienne poste d'Everly est un bâtiment représentatif des constructions publiques rurales de la fin du XIXe siècle, en pierres et en briques, avec une couverture en tuiles plates et un fronton à clocheton. Elle est actuellement désaffectée à l'exception d'une petite salle au rez-de-chaussée faisant office de bibliothèque municipale qui sera conservée dans le cadre du projet et ne fera l'objet que d'interventions ponctuelles d'accessibilité et de sécurité incendie.

Le projet consiste à rénover à l'identique l'enveloppe extérieure du bâtiment et à créer deux logements par réaménagement des espaces disponibles : un logement de trois pièces à l'étage et un logement de deux pièces au rez-de-chaussée, accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Les travaux comprendront la mise à nu des structures pour consolider les planchers en bois, l'isolation thermique renforcée des logements ainsi que divers autres travaux de réfection (interventions sur la couverture, les

ouvertures et menuiseries intérieures et extérieures, réfection des sols, électricité, plomberie, peinture...). Les abords immédiats seront traités, notamment avec la construction d'une rampe extérieure permettant l'accès aux PMR.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est estimé à 370 300 € HT plafonné à 370 000 € HT.

Localisation géographique :

📍 EVERLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	322 000,00	86,96%
HONORAIRES	48 300,00	13,04%
Total	370 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	148 000,00	39,97%
DEPARTEMENT 77 - Sollicité	111 000,00	29,98%
COMMUNE	111 300,00	30,06%
Total	370 300,00	100,00%

DOSSIER N° EX044578 - COR - TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE LIZINES, RUE DES GARENNES ET RUE DES VIGNES - LIZINES (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	366 740,00 € HT	40,00 %	146 696,00 €
	Montant total de la subvention		146 696,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIZINES

Adresse administrative : 15 ROUTE DU PERRE
77650 LIZINES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jean-Pierre RICHARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 11 juillet 2017 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'oeuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de LIZINES (186 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Travaux de voirie chemin de Lizines, rue des Garennes et rue des Vignes".

Les chaussées chemin de Lizines, rue des Garennes et rue des Vignes sont dégradées avec un gravillonnage de la couche de roulement, des affaissements et ponctuellement des nids de poule. Les accotements existants, actuellement en espaces verts ou en grave en mauvais état ne permettent pas d'assurer une continuité d'itinéraire pour les piétons et n'offrent pas de revêtement adapté.

Le projet consiste à aménager ces voiries pour offrir aux usagers (piétons, PMR, conducteurs) de bonnes conditions de circulation. Il intègre notamment l'élargissement des voies, la délimitation des enrobés par une bordure en béton neuve, la création de trottoirs, la mise en place d'éléments de signalisation verticale et horizontale. Une zone de rencontre sera créée rue des Vignes sur une section dont l'emprise est insuffisante pour l'aménagement d'un trottoir, ainsi qu'un plateau surélevé. Des espaces verts et des

installations de recueil des eaux pluviales sont également prévus.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 LIZINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	342 960,00	93,52%
HONORAIRES	23 780,00	6,48%
Total	366 740,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	146 696,00	40,00%
DEPARTEMENT 77 - sollicité	110 022,00	30,00%
COMMUNE	110 022,00	30,00%
Total	366 740,00	100,00%

DOSSIER N° EX044581 - COR - EXTENSION ET REHABILITATION DE L'ECOLE DE LA CLE DES CHAMPS - VAUDOY EN BRIE (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
	Montant total de la subvention		148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAUDOY EN BRIE

Adresse administrative : RUE DE LA MAIRIE
77141 VAUDOY-EN-BRIE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Béatrice L'ECUYER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 mai 2019 - 31 octobre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Vaudoy-en-Brie (901 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "extension et réhabilitation de l'école de la Clé des Champs". Le projet décrit comporte deux volets en une seule opération :

1- L'extension :

L'étude réalisée dans le cadre du RPI VAUDOY-EN-BRIE - PECY détermine les effectifs scolaires à échéance 2030 et a démontré la nécessité de construction d'une nouvelle classe à l'horizon 2023/2024. Il est prévu la création d'une salle de classe supplémentaire et d'une salle des professeurs dans l'enceinte de l'école actuelle. Cette extension tient compte de l'accessibilité PMR ainsi que de la Réglementation Thermique 2012. Des sanitaires handicapés sont aussi aménagés dans le bloc sanitaire actuel.

2 - La réhabilitation de l'école :

La commune souhaite procéder à la réhabilitation de l'école afin de respecter les réglementations relatives à l'accessibilité des PMR et à la sécurité incendie. Les travaux porteront sur l'isolation des bâtiments, l'accessibilité PMR, le ravalement de la façade sur cour, le remaniement de la couverture du bâtiment abritant la troisième salle de classe.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 645 000 € HT, plafonné à 370 000 € HT.

Localisation géographique :

📍 VAUDOY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	645 000,00	100,00%
Total	645 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	148 000,00	22,95%
DEPARTEMENT 77 - Sollicité	111 000,00	17,21%
COMMUNE	386 000,00	59,84%
Total	645 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX044084 - COR - AMENAGEMENT DES BORDURES DE TROTTOIRS RUE DU CHATEAU D'EAU, RUE DE PASSY ET RUE DE VILLIERS - VILLENAUXE LA PETITE (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	209 213,00 € HT	40,00 %	83 685,20 €
	Montant total de la subvention		83 685,20 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLENAUXE LA PETITE

Adresse administrative : 12 GRANDE RUE
77480 VILLENAUXE-LA-PETITE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur MICHEL POULAIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de VILLENAUXE-LA-PETITE (444 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Aménagement des bordures de trottoirs rue du Château d'eau, rue de Passy et rue de Villiers"

Des bordures de trottoirs (bordures, caniveaux, puisards) seront aménagées aux endroits qui en sont actuellement dépourvus et dans lesquels il est nécessaire de mieux délimiter la voirie. Cela permettra de sécuriser les abords, de canaliser les eaux de pluie pour éviter les inondations chez les riverains, mais aussi, dans les hameaux de Vernoy et de Villiers-sur-Terre (rue de Passy et rue de Villiers), d'éviter que les accotements soient dégradés par les ravinements.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 VILLENAUXE-LA-PETITE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	209 213,00	100,00%
Total	209 213,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	83 685,20	40,00%
DEPARTEMENT 77 - sollicité	62 763,90	30,00%
COMMUNE	62 763,90	30,00%
Total	209 213,00	100,00%

DOSSIER N° EX044442 - COR REAMENAGEMENT DU COEUR DE VILLAGE - BLARU (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
		Montant total de la subvention	148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BLARU MAIRIE

Adresse administrative : 8 RUE DE VERNON
78270 BLARU

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Joëlle ROLLIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 mai 2019 - 31 août 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Blaru (910 habitants INSEE 2016) propose l'opération suivante : "Réaménagement du cœur de village".

La commune souhaite améliorer l'image du cœur de village ainsi que son attractivité par la mise en valeur de ses espaces publics, de son potentiel paysager et architectural, et par la création d'un lieu d'animation accessible à tous.

Le projet prévoit de réaménager le cœur de village comme suit :

- Création d'un ensemble comprenant une placette paysagée avec cheminements piétonniers et rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite (PMR) et un parking de 18 places automobiles (dont une pour personne à mobilité réduite) en bordures de grès neuf béton désactivé et mobilier urbain adapté.
- Installation d'une structure de city park en lieu et place des anciens terrains de tennis.
- Construction d'un atelier technique municipal en face de la salle des fêtes, complètement intégré au talus, lui conférant une insertion naturelle dans le cadre environnant. Cet équipement permettra à la commune de bénéficier d'un véritable atelier suffisamment spacieux afin qu'elle puisse y ranger le matériel de ses services techniques. Ce bâtiment sera composé d'un atelier de stockage, de toilettes et d'une tisanderie.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est estimé à 482 470,50 € HT plafonné à 370 000 € HT.

Localisation géographique :

📍 BLARU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	446 731,95	92,59%
HONORAIRES	35 738,55	7,41%
Total	482 470,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	148 000,00	30,68%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	111 000,00	23,01%
COMMUNE	223 470,50	46,32%
Total	482 470,50	100,00%

**DOSSIER N° EX044592 - COR REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE EN LOGEMENT -
FLACOURT (78)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	254 360,00 € HT	40,00 %	101 744,00 €
	Montant total de la subvention		101 744,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FLACOURT
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
78200 FLACOURT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Corinne BARBIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 septembre 2018 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'oeuvre, bureau de contrôle, coordination de chantier) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Flacourt (156 habitants INSEE 2016) propose l'opération suivante : "Réhabilitation de l'ancienne mairie en logement".

La commune souhaite restaurer l'ancienne mairie pour y réaliser deux logements locatifs :

- Un logement de type studio dans le bâtiment existant sur deux niveaux. Il est prévu de conserver en l'état l'architecture du bâtiment tout en améliorant ses performances énergétiques par le remplacement des menuiseries extérieures et l'isolation thermique des murs et combles par l'intérieur.
- Un logement de type F1 dans une extension à construire à l'arrière du bâtiment existant. L'architecture de cette extension restera dans la continuité du bâtiment existant, pierres apparentes, couverture en tuiles mécaniques et menuiseries extérieures de même style.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Localisation géographique :

📍 FLACOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	236 199,00	92,86%
HONORAIRES	18 161,00	7,14%
Total	254 360,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	101 744,00	40,00%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	76 308,00	30,00%
COMMUNE	76 308,00	30,00%
Total	254 360,00	100,00%

**DOSSIER N° EX044595 - COR AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DES BATIMENTS PUBLICS
: ECOLE, MAIRIE ET CENTRE POLYVALENT D'YVETTE - COMMUNE DE LEVIS-SAINT-NOM (78)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	268 688,00 € HT	40,00 %	107 475,00 €
	Montant total de la subvention		107 475,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LEVIS SAINT NOM

Adresse administrative : PLACE YVON ESNAULT
78320 LEVIS-SAINT-NOM

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Anne GRIGNON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 février 2019 - 30 octobre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (maîtrise d'oeuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre de l'opération. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Lévis-Saint-Nom (1 607 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "aménagement et mise aux normes des bâtiments publics : école, mairie et centre polyvalent d'Yvette".

Le projet de la commune consiste en une mise en conformité des bâtiments recevant du public, suite aux recommandations de la Commission départementale de sécurité.

Le projet concerne trois bâtiments publics :

- l'école des sources avec une réfection de la toiture et la sécurisation de ses abords,
- la mairie avec une remise à niveau intérieure : une redistribution des espaces pour offrir un comptoir d'accueil conforme aux normes PMR, le remplacement de la porte d'entrée, la rénovation de la salle du conseil municipal, la rénovation de la cage d'escalier et de bureaux de l'étage,
- le centre polyvalent d'Yvette (construit en 1997) : l'établissement a fait l'objet d'une extension dans le précédent contrat rural et nécessite dorénavant une rénovation intérieure (la mise aux normes des accès

PMR, la remise à niveau des sols, l'électricité, l'éclairage scénique).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

📍 LEVIS-SAINT-NOM

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	7 200,00	2,68%
TRAVAUX	261 488,00	97,32%
Total	268 688,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	107 475,00	40,00%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	80 606,00	30,00%
COMMUNE	80 607,00	30,00%
Total	268 688,00	100,00%

DOSSIER N° 19003263 - COR - AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE MAISON BLANCHE (DE L'IMPASSE DE LA PLAINE A LA RUE DE PORTE DOREE) - COMMUNE DE LEVIS-SAINT-NOM (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	79 071,00 € HT	40,00 %	31 629,00 €
	Montant total de la subvention		31 629,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LEVIS SAINT NOM

Adresse administrative : PLACE YVON ESNAULT
78320 LEVIS-SAINT-NOM

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Anne GRIGNON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 mai 2019 - 30 octobre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Lévis-Saint-Nom (1 607 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "aménagement de la route de Maison Blanche (de l'impasse de la Plaine à la rue de la Porte Dorée)".

La route de Maison Blanche est une voie principale du lotissement de Mauregard. Particulièrement étroite, les véhicules se doublent et se dépassent sur les accotements, le trottoir fait l'objet d'un stationnement anarchique et rend la circulation des piétons dangereuse. De plus, la route est devenue une voie de contournement des embouteillages de la RN10 et subit un trafic important aux heures de pointe.

Après une phase d'expérimentation, la commune souhaite mettre en place un nouvel aménagement sécurisant les déplacements de tous :

- une séparation des espaces par usage avec la création d'un couloir piétonnier,
- une limitation du stationnement à un seul côté de la voie,
- une création de plateaux surélevés pour sécuriser deux intersections à faible visibilité,
- un enfouissement des réseaux.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX044595.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération est estimé à 250 176,00 € HT, plafonné à 79 071,00 €HT.

Localisation géographique :

📍 LEVIS-SAINT-NOM

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	9 291,21	3,71%
TRAVAUX	240 884,79	96,29%
Total	250 176,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	31 629,00	12,64%
DEPARTEMENT (78) - Sollicité (EXTENSION)	60 722,00	24,27%
ERDF	25 643,00	10,25%
COMMUNE	132 182,00	52,84%
Total	250 176,00	100,00%

DOSSIER N° 19003264 - COR AMENAGEMENT ET EXTENSION DU CIMETIERE - COMMUNE DE LEVIS SAINT NOM (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	22 241,00 € HT	40,00 %	8 896,00 €
	Montant total de la subvention		8 896,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LEVIS SAINT NOM

Adresse administrative : PLACE YVON ESNAULT
78320 LEVIS-SAINT-NOM

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Anne GRIGNON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 mai 2019 - 30 octobre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Lévis-Saint-Nom (1607 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Aménagement et extension du cimetière".

Avec une dizaine de concessions encore disponibles, le cimetière de la commune est très contraint. Le projet consiste ainsi à étendre le cimetière dans son enceinte actuelle avec la création de 40 concessions supplémentaires, créer un nouveau columbarium, maintenir un accès pour une extension future hors les murs à plus long terme et à rénover l'accès principal pour être aux normes PMR.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX044595.

Localisation géographique :

📍 LEVIS-SAINT-NOM

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	22 241,00	100,00%
Total	22 241,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	8 896,00	40,00%
DEPARTEMENT (78) - Sollicité	6 672,00	30,00%
COMMUNE	6 673,00	30,00%
Total	22 241,00	100,00%

DOSSIER N° EX044451 - COR EXTENSION ET REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE SES ABORDS - LIMETZ-VILLEZ (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
	Montant total de la subvention		148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIMETZ VILLEZ

Adresse administrative : 11 RUE DE LA MAIRIE
78270 LIMETZ-VILLEZ

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Michel OBRY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 mai 2019 - 31 mars 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Limetz-Villez (1 972 habitants INSEE 2016) propose l'opération suivante : "Extension et réhabilitation de la salle polyvalente et de ses abords".

La salle polyvalente, ou foyer rural, est un bâtiment public vieillissant, énergivore et peu fonctionnel au regard des besoins de la commune et de la réglementation, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Sa rénovation permettra :

- Une extension d'environ 150m² par le côté sud au style intégré à l'existant,
- L'extension et le réaménagement des sanitaires conformément aux normes PMR (personnes à mobilité réduite),
- Une rénovation énergétique incluant le remplacement des huisseries, du système de VMC (ventilation mécanique contrôlée) et des travaux d'isolation.

Cette rénovation s'accompagne d'une remise à niveau des espaces extérieurs, tant du foyer rural que de la mairie, dans une perspective d'ouverture et de convivialité :

- Dépose de portails métalliques cloisonnant les espaces,
- Création de circulations,
- Aménagement paysager de qualité,
- Création d'une surface de jeu pour enfants, close et sécurisée avec mobilier urbain aux normes.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 403 100 € HT plafonné à 370 000 € HT.

Localisation géographique :

📍 LIMETZ-VILLEZ

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	403 100,00	100,00%
Total	403 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	148 000,00	36,72%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité (SUBVENTION ET EXTENSION)	120 930,00	30,00%
COMMUNE	134 170,00	33,28%
Total	403 100,00	100,00%

**DOSSIER N° EX044506 - COR - REHABILITATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT EN MAIRIE -
COMMUNE DE SAINT-REMY-L'HONORE (78)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
		Montant total de la subvention	148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT REMY L'HONORE

Adresse administrative : 17 RUE DU PROFESSEUR MARILLIER
78690 SAINT-REMY-L'HONORE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Toine BOURRAT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2017 - 31 octobre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'oeuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Saint-Rémy-l'Honoré (1 565 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "réhabilitation et extension d'un bâtiment en mairie".

Le projet de la commune s'inscrit dans un cadre plus large de requalification du centre-bourg, incluant le déménagement des services administratifs dans des nouveaux locaux mais aussi la création de nouveaux services (médiathèque, commerces, circulations douces...).

La mairie de Saint-Rémy-l'Honoré se situe actuellement dans l'ancienne école, un bâtiment ancien et peu adapté pour les services municipaux. A la faveur de la vente d'une propriété (maison de maître dotée d'un parc important) jouxtant le site actuel, la commune souhaite procéder à une redéfinition de ses espaces publics.

Le contrat rural consiste ainsi dans la réhabilitation du bâtiment ancien pour le convertir en mairie,

médiathèque et espace de travail ouvert : nouvelle distribution des espaces, rénovation énergétique (isolation, remplacement des huisseries et du dispositif de chauffage), extension indépendante à ossature bois, mise aux normes ERP et PMR, création d'un logement de fonction et des stationnements.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération est estimé à 925 750 € HT, plafonné à 370 000 € HT.

Localisation géographique :

📍 SAINT-REMY-L'HONORE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	86 281,00	9,32%
TRAVAUX	839 469,00	90,68%
Total	925 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	148 000,00	15,99%
DEPARTEMENT (91) - Sollicité + extension	148 000,00	15,99%
DRAC	91 649,00	9,90%
CONTRAT DE RURALITE	98 000,00	10,59%
COMMUNE	440 101,00	47,54%
Total	925 750,00	100,00%

**DOSSIER N° EX044500 - COR AMENAGEMENT DU SOUS SOL DU RESTAURANT SCOLAIRE -
COMMUNE DE GOMETZ LA VILLE (91)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	270 000,00 € HT	40,00 %	108 000,00 €
	Montant total de la subvention		108 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GOMETZ LA VILLE
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
91400 GOMETZ-LA-VILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bernard JACQUEMARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 février 2018 - 31 octobre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'oeuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Gometz-la-Ville (1482 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Réalisation d'une salle polyvalente".

Le projet consiste à aménager le sous-sol du restaurant scolaire (surface d'environ 250m²) et le rez-de-jardin attenant, actuellement inoccupé, afin de créer : une salle polyvalente ouverte aux activités scolaires et associatives, des vestiaires, des toilettes, des douches, une salle de stockage. Une accessibilité PMR de cet espace sera réalisée.

L'aménagement intérieur consiste à :

- décaper et niveler le sol
- mettre en place des collecteurs d'eaux usées, des siphons de sol, une fosse de relevage,
- effectuer le coulage d'une dalle ferrillée étanche,
- créer des ouvertures pour les portes et les fenêtres,

- réaliser les cloisonnements intérieurs et les faux plafonds,
- réaliser les enduits et les peintures,
- équiper techniquement l'ensemble (plomberie, chauffage électrique, ventilation et extraction d'air).

Le projet prévoit également des aménagements extérieurs avec l'excavation et l'enlèvement des terres et gravois en décharge, la modélisation du terrain et la réalisation d'accès directs depuis l'extérieur du bâtiment, la collecte des eaux de pluie et le renvoi vers la fosse de relevage.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération est estimé à 320 098,00 € HT, plafonné à 270 000,00 € HT.

Localisation géographique :

📍 GOMETZ-LA-VILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	31 000,00	9,68%
TRAVAUX	289 098,00	90,32%
Total	320 098,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	108 000,00	33,74%
DEPARTEMENT (91)- Sollicité	81 000,00	25,30%
COMMUNE	131 098,00	40,96%
Total	320 098,00	100,00%

DOSSIER N° 19002920 - COR - CREATION DE TOILETTES PUBLIQUES ET ISSUE DE SECOURS A L'EGLISE - COMMUNE DE GOMETZ-LA-VILLE (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	50 000,00 € HT	40,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GOMETZ LA VILLE
 Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
 91400 GOMETZ-LA-VILLE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Bernard JACQUEMARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 février 2018 - 31 octobre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'oeuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Gometz-la-Ville (1 482 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "création de toilettes publiques et d'une issue de secours à l'église".

L'église de Gometz-la-Ville est utilisée pour l'organisation de manifestations culturelles (concerts, chorales, animations de fin d'année). Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de créer une issue de secours.

Les travaux pour la création de toilettes publiques et d'une issue de secours pour l'église consistent en plusieurs opérations qui comprennent :

- Réalisation des raccordements nécessaires sur les réseaux enterrés,
- Elévation des murs périphériques et recouplement en parpaing avec isolation intérieure,
- Création d'une charpente bois et d'une couverture en tuiles,
- Pose de faux plafonds,

- Ouverture du passage de l'issue de secours,
- Fournitures et pose des portes coupes feu pour le sas de l'issue de secours,
- Intégration d'une cabine WC PMR.

Des travaux d'aménagement extérieur viendront compléter ces opérations avec la réalisation :

- de sentes
- d'un accès aux WC publics
- d'une issue de secours
- de plantations de végétation et de pelouses

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX044500

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération est estimé à 91 296,00 € HT, plafonné à 50 000,00 € HT.

Localisation géographique :

📍 GOMETZ-LA-VILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	10 500,00	11,50%
TRAVAUX	80 796,00	88,50%
Total	91 296,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	20 000,00	21,91%
DEPARTEMENT (91) - Sollicité	15 000,00	16,43%
COMMUNE	56 296,00	61,66%
Total	91 296,00	100,00%

**DOSSIER N° 19002921 - COR - AGRANDISSEMENT DE LA CUISINE DU FOYER RURAL -
COMMUNE DE GOMETZ-LA-VILLE (91)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	50 000,00 € HT	40,00 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GOMETZ LA VILLE
 Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
 91400 GOMETZ-LA-VILLE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Bernard JACQUEMARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 février 2018 - 31 octobre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'oeuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Gometz-la-Ville (1482 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Agrandissement de la cuisine du foyer rural".

La cuisine actuelle occupe une surface de 12 m2 et présente des contraintes dimensionnelles de sécurité et d'hygiène. Le projet consiste à doubler la surface de la cuisine.

Le projet prévoit des travaux de :

- Dépose et démolition des ouvrages (escalier, dalle),
- Réalisation des fondations nécessaires à l'élévation des murs,
- Réalisation d'un plancher isolé en poutrelles et hourdis,
- Dévoiement des gaines de ventilation,
- Mise en place et raccordement des évacuations,
- Elévation des murs pour la cuisine et le local poubelle,

- Pose d'une charpente bois, d'une toiture, de portes en métal coupe-feu, de faux plafonds, de carrelage,
- Réalisation des travaux de plomberie et électricité.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX044500.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération est estimé à 71 605,00 € HT, plafonné à 50 000,00 € HT.

Localisation géographique :

📍 GOMETZ-LA-VILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	9 500,00	13,27%
TRAVAUX	62 105,00	86,73%
Total	71 605,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	20 000,00	27,93%
DEPARTEMENT (91) - Sollicité	15 000,00	20,95%
COMMUNE	36 605,00	51,12%
Total	71 605,00	100,00%

DOSSIER N° EX044321 - COR AMENAGEMENT DU CIMETIERE - COMMUNE DE JANVRY (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	61 481,00 € HT	40,00 %	24 592,40 €
	Montant total de la subvention		24 592,40 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JANVRY

Adresse administrative : RUE DES GEN VRIERS
91640 JANVRY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Christian SCHOETTL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 mai 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Janvry (637 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Aménagement du cimetière" :

Le cimetière de Janvry a été construit au début du siècle dernier et nécessite de nouveaux aménagements :

- conforter les murs d'enceinte extérieurs et intérieurs avec piquage de l'enduit, remplissage des joints entre les pierres au mortier bâtard et reprise de couronnements en béton coffré,
- restaurer un appentis de 25m2 avec une charpente couverture sous toiture type HPV, la pose de tuiles scellées à la normande, la pose de gouttière en zinc, la reprise de maçonnerie, la reprise de fissures, le piquage de l'enduit et le remplissage des joints,
- créer des allées en enrobé de béton lumineux et de gravillons, le rebouchage des fissures, la réalisation d'une poutre de soutènement en béton ferrailé le long de l'allée ouest,
- poursuivre une campagne de relèvement des tombes avec la création d'un ossuaire, la restauration des bordures de concession pleine terre (10 concessions en pavés, 4 concessions en pierre longue).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération est estimé à 61 481,27 € HT, plafonné à 61 481,00 € HT.

Localisation géographique :

📍 JANVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	61 481,27	100,00%
Total	61 481,27	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	24 592,40	40,00%
DEPARTEMENT (91) - Sollicité	18 444,30	30,00%
COMMUNE	18 444,57	30,00%
Total	61 481,27	100,00%

**DOSSIER N° 19002892 - COR - AMENAGEMENT ABRIS BOX ANIMALIERS ET ACQUISITION -
COMMUNE DE JANVRY (91)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	69 074,00 € HT	40,00 %	27 629,60 €
	Montant total de la subvention		27 629,60 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JANVRY

Adresse administrative : RUE DES GEN VRIERS
91640 JANVRY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Christian SCHOETTL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 octobre 2018 - 31 octobre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Article 17 du RBF : acquisition foncière, directement liée à l'opération subventionnée, avec compromis de vente, acte notarié établi le 17/10/2018 ; le montant de l'acquisition s'élève à 94 100 € HT, plafonné à 23 026 € HT.

Description :

La commune de Janvry (637 habitants - INSEE 2016) propose l'opération " aménagement abris box animaliers".

La commune possède un parc animalier qui attire près de 2 000 visiteurs par an (accès gratuit). Pour son entretien et sa gestion, le parc nécessite un développement des surfaces de présentation et des espaces pour le bien-être des animaux.

Le projet comprend l'acquisition de 2 parcelles :

- la première parcelle d'une surface de 60 ares 50 centiares est située près du parc animalier au lieu-dit "clos bergère",
- la deuxième parcelle d'une surface de 16 ares 80 centiares est située au hameau de la brosse.

La commune a prévu d'y installer six abris box animaliers en bois avec une ossature renforcée et une couverture en bac acier et 2 abris double pente, fermés sur l'arrière avec deux portes ouvrantes devant.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX044321.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération est estimé à 140 148,06 € HT, plafonné à 69 074 € HT.

Localisation géographique :

📍 JANVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX + ACQUISITION	140 148,06	100,00%
Total	140 148,06	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	27 629,60	19,71%
DEPARTEMENT (91) - Sollicité	20 722,20	14,79%
COMMUNE	91 796,26	65,50%
Total	140 148,06	100,00%

DOSSIER N° 19002893 - COR REFECTION DE VOIRIE - COMMUNE DE JANVRY (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	101 597,00 € HT	40,00 %	40 638,80 €
	Montant total de la subvention		40 638,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JANVRY

Adresse administrative : RUE DES GEN VRIERS
91640 JANVRY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Christian SCHOETTL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2020 - 31 octobre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Janvry (637 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "Réfection de voirie".

Le projet consiste à restaurer plusieurs voiries communales :

- la route d'Invilliers, la rue du Marchais, la rue du bois de Montmarre et la rue des Bezelles en réalisant des purges importantes sous chaussée, du terrassement et le remplacement de la structure,
- la rue des Genévriers et la rue du grand Cèdre pour la dépose et la repose de bordures tous types, la pose et la repose de caniveaux en pavé tous types et le décapage du revêtement existant.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX044321.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération est estimé à 101 597,90 € HT, plafonné à 101 597,00 € HT.

Localisation géographique :

📍 JANVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	101 597,90	100,00%
Total	101 597,90	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE DE FRANCE	40 638,80	40,00%
DEPARTEMENT (91) - Sollicité	30 479,10	30,00%
COMMUNE	30 480,00	30,00%
Total	101 597,90	100,00%

DOSSIER N° 19002894 - COR - REHABILITATION DE BATIMENTS COMMUNAUX - COMMUNE DE JANVRY (91)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	137 848,00 € HT	40,00 %	55 139,20 €
		Montant total de la subvention	55 139,20 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JANVRY

Adresse administrative : RUE DES GEN VRIERS
91640 JANVRY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Christian SCHOETTL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 mai 2019 - 31 octobre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Janvry (637 habitants - INSEE 2016) propose l'opération "réhabilitation de bâtiments communaux".

L'opération consiste à réhabiliter plusieurs bâtiments :

- "la petite ferme" est une propriété communale composée de deux bâtiments qui accueille de très nombreuses manifestations. Les travaux consistent en la réfection des toitures, de la charpente, une remise à neuf des chevrons abimés, une pose de tuiles anciennes, une pose de gouttière en zinc,
- le presbytère : le projet consiste à poser sur l'ensemble de la toiture une sous-toiture, des lattes de ventilation, un lattage et une gouttière en zinc,
- le "Foyer des champs" (foyer rural) : le projet consiste en la fourniture et la pose d'un bardage en bois sur l'ensemble du bâtiment pour des raisons esthétiques et d'isolation avec un prolongement des rives de la couverture.

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS EX044321.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération est estimé à 137 848,74 € HT, plafonné à 137 848,00 € HT.

Localisation géographique :

🕒 JANVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	137 848,74	100,00%
Total	137 848,74	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	55 139,20	40,00%
DEPARTEMENT (91) - Sollicité	41 354,40	30,00%
COMMUNE	41 355,14	30,00%
Total	137 848,74	100,00%

**ANNEXE N°3 : FICHE PROJET MODIFIEE EX025963 -
COMMUNE DE SAINT FORGET**

**DOSSIER N° EX025963 - COR REFECTION DES LOCAUX DE STOCKAGE SERVICE TECHNIQUE -
SAINT FORGET (78)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	165 570,00 € HT	40,00 %	66 228,00 €
	Montant total de la subvention		66 228,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT FORGET
Adresse administrative : LA HAUTE BEAUCE
78720 SAINT-FORGET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Luc JANNIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 novembre 2016 - 31 décembre 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Article 17 du RBF : Acquisition foncière, directement liée à l'opération subventionnée, établie le 25/11/2016 pour un montant de 25 900 €.

Description :

Le local de stockage actuel est très exigu et la commune a profité de l'opportunité d'acquisition d'un garage touchant le local technique actuel et se situant dans un bâtiment communal pour agrandir la surface de la partie technique.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- SAINT-FORGET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	119 573,00	70,18%
HONORAIRES	24 913,00	14,62%
ACQUISITION	25 900,00	15,20%
Total	170 386,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	66 228,00	38,87%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	49 671,00	29,15%
COMMUNE	54 487,00	31,98%
Total	170 386,00	100,00%

ANNEXE N°4 : FICHES PROJETS RELATIVES AU "100 000 STAGES"

DOSSIER N° EX024904 - COR - REFECTION DE LA ROUTE DE COURTOMER AVEC CREATION DE GARES DE CROISEMENT - COMMUNE DE BERNAY-VILBERT (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	149 500,00 € HT	40,00 %	59 800,00 €
	Montant total de la subvention		59 800,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BERNAY VILBERT

Adresse administrative : MAIRIE
77540 BERNAY-VILBERT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Patrick STOURME, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mai 2017 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La route de Courtomer est une voie communale partagée avec la commune de Bernay-Vilbert. Pour la commune de Courtomer, cette voie représente l'accès le plus direct à la RN4. C'est un axe important, en très mauvais état, qui ne permet pas de croisement.

La municipalité a informé la commune de Courtomer de sa volonté de réaliser une continuité sur tout le tronçon communal d'une longueur de 1300 m afin que les automobilistes puissent circuler sur une route renforcée, avec un revêtement neuf sur la partie située sur la commune de Bernay-Vilbert. La commune de Courtomer va donc aussi réaliser des aménagements sur cette voirie en continuité et ce dans le cadre d'un contrat rural.

Sur 8 zones différentes, la chaussée sera calibrée à 5 m avec un élargissement de la chaussée de part et d'autre avec une constitution de 40 cm de grave naturelle. Les deux virages seront calibrés à 5.5 m pour permettre le croisement sur une cinquantaine de mètres de longueur, en toute sécurité. Des bandes rugueuses seront mises en place pour limiter la vitesse à 70 km/h.

Les habitants pourront ainsi circuler dans le respect des règles de sécurité sans réaliser un détour comme

ils le font actuellement. Le croisement des véhicules pourra se faire sur une route avec une couche de roulement renforcée pour un meilleur confort de circulation.

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

- BERNAY-VILBERT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	143 000,00	95,65%	REGION ILE-DE-FRANCE	59 800,00	40,00%
HONORAIRES	6 500,00	4,35%	DEPARTEMENT 77	44 850,00	30,00%
Total	149 500,00	100,00%	COMMUNE	44 850,00	30,00%
			Total	149 500,00	100,00%

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17015920

Commission permanente du 24 janvier 2018
Modifié par la commission permanente du 22 mai 2019 – CP 2019-169

Objet : COR - RESTAURATION DES FACADES DE L'ANCIENNE MAIRIE-ECOLE - COMMUNE DE BERNAY-VILBERT (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	43 843,75 €	40,00 %	17 537,50 €
	Montant Total de la subvention		17 537,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
15300202- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BERNAY VILBERT
Adresse administrative : MAIRIE
77540 BERNAY-VILBERT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Patrick STOURME, Maire

N° SIRET : 21770031900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Nouveau contrat rural (CoR)
Rapport Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 30 janvier 2018
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Données territoriales :

- Superficie : 1688.23 ha
- Population : 838 hab
- Entité SDRIF : Agglomération des pôles de centralité
- % Surfaces non urbanisées : 91%
- Plan vert : commune non carencée
- EPCI/EPT : CC Val Briard
- TIM : Melun Val-de-Seine - Sénart
- SCOT : hors SCOT
- PLU : Opposable

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Bernay-Vilbert repose sur trois grandes orientations :

- Préserver le cadre de vie et l'identité du territoire ;

- Maîtriser le développement du territoire ;
- Renforcer l'attractivité du territoire.

Les opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :

- la réfection de la route de Courtomer avec création de gares de croisement pour un montant estimé à 149 500 € HT,
- la rénovation de la façade de l'ancienne mairie-école, le montant est estimé à 43 843,75 € HT.

Description :

Ce projet de restauration se situe dans un espace protégé. Il a reçu un avis favorable de principe par l'Architecte des Bâtiments de France du Département de l'Architecture et du Patrimoine de Seine et Marne.

L'ancienne mairie concerne un bâtiment du 18ème siècle qui, à l'origine, était une auberge servant de relais de poste.

La municipalité souhaite restaurer les façades avant et arrière dans le cadre de sa préservation du patrimoine suivant les observations de l'ABF.

Les travaux concernent :

- les reprises ponctuelles réalisées à l'identique,
- la restauration de la corniche et du bandeau,
- la pose de brique pilées au niveau du soubassement,
- la reprise de la façade arrière avec un enduit à la chaux,
- la remise en état des menuiseries sur la façade arrière.

Intérêt régional :

Cette opération répond aux objectifs du dispositif "nouveau contrat rural (CoR)" de la Région Ile-de-France dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire francilien.

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

- BERNAY-VILBERT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	43 843,75	100,00%
Total	43 843,75	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	17 537,50	40,00%
DEPARTEMENT 77	13 153,13	30,00%
COMMUNE	13 153,12	30,00%
Total	43 843,75	100,00%

**DOSSIER N° EX024334 - COR - REAMENAGEMENT ET EXTENSION DU CIMETIERE -
TACOIGNIERES (78)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	309 953,00 € HT	40,00 %	123 981,20 €
	Montant total de la subvention		123 981,20 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TACOIGNIERES

Adresse administrative : 1 RUE DU CLOS DE L'ISLE
78910 TACOIGNIERES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 septembre 2017 - 31 mars 2018

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le cimetière de la commune, situé à proximité de l'église et de la mairie, ne propose aujourd'hui qu'une vingtaine d'emplacements disponibles. Un colombarium proposant 12 emplacements ainsi qu'un jardin du souvenir ont été implantés il y a une dizaine d'années. Contigu au cimetière actuel, un terrain non occupé de 1 500 m² environ et laissé à l'état d'espace vert a été retenu pour agrandir le cimetière. Cette solution permettra de répondre au besoin d'augmenter la capacité actuelle du cimetière, elle permettra en outre l'accès aux personnes à mobilité réduite sans avoir à aménager la partie existante.

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique : YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	288 329,00	93,02%
HONORAIRES	21 624,00	6,98%
Total	309 953,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	123 981,20	40,00%
DEPARTEMENT 78 - En cours	92 986,00	30,00%
COMMUNE	92 985,80	30,00%
Total	309 953,00	100,00%

**DOSSIER N° 17012357 - COR - CLOTURE ET SECURISATION DU TERRAIN COMMUNAL DE
LOISIRS - TACOIGNIERES (78)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	48 608,00 € HT	40,00 %	19 443,20 €
	Montant total de la subvention		19 443,20 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TACOIGNIERES

Adresse administrative : 1 RUE DU CLOS DE L'ISLE
78910 TACOIGNIERES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 septembre 2017 - 31 janvier 2018

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Des bâtiments communaux ont été implantés autour du terrain communal afin d'optimiser l'espace. La commune souhaite sécuriser ce lieu et envisage donc de clôturer le terrain, tout en laissant des accès disponibles pour l'entrée des piétons (avec poussettes notamment). Les aménagements permettront la maîtrise des accès (tourniquets adaptés aux piétons et poussettes) et n'autoriseront pas l'accès aux autos et motos (ou assimilés). Ils permettront également d'éviter une éventuelle intrusion dans l'enceinte scolaire à partir de la zone ouest de l'école.

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique : YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	45 217,00	93,02%
HONORAIRES	3 391,00	6,98%
Total	48 608,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	19 443,20	40,00%
DEPARTEMENT 78 - En cours	14 582,00	30,00%
COMMUNE	14 582,80	30,00%
Total	48 608,00	100,00%

**DOSSIER N° 17012358 - COR - REAMENAGEMENT DE LA PLACE "CENTRE-BOURG" -
TACOIGNIERES (78)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	11 438,00 € HT	40,00 %	4 575,20 €
	Montant total de la subvention		4 575,20 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TACOIGNIERES
Adresse administrative : 1 RUE DU CLOS DE L'ISLE
78910 TACOIGNIERES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 septembre 2017 - 30 avril 2018

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La place "centre-bourg" est un espace qui servait autrefois de cour de récréation pour l'école qui se situait à proximité. Depuis le déplacement de cette dernière, cet espace n'est plus utilisé comme il devrait l'être. Les anciens locaux scolaires ont été transformés en 5 logements sociaux, du studio au 4 pièces. Cet espace vert verra ainsi l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants, d'un espace de stationnements permettant l'optimisation des usages des différents espaces du centre-bourg.

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique : YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	209 387,00	93,02%
HONORAIRES	15 704,00	6,98%
Total	225 091,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	4 575,20	2,03%
DEPARTEMENT 78 (SUBVENTION COR + EXTENSION) - En cours	40 431,00	17,96%
COMMUNE	180 084,80	80,01%
Total	225 091,00	100,00%